

---

## AVIS

---

### relatif aux mesures de prévention du risque infectieux dans le contexte de la pandémie COVID-19 lors d'un acte de vaccination

6 décembre 2020

Dans le contexte pandémique COVID-19, une campagne de vaccination massive va être mise en œuvre en France en 2021. Des mesures de prévention du risque infectieux doivent être respectées en tout lieu, pour tout patient/résident et par tout professionnel de santé afin de garantir la qualité et la sécurité du soin lors de la vaccination.

La SF2H a été saisie par le Directeur Général de la Santé le 2 décembre 2020 pour qu'elle « *précise ses préconisations sur la tenue adaptée pour les personnels en charge de la reconstitution du vaccin (le premier vaccin disponible BioNTech/Pfizer se présentera sous un flacon de 5 doses à reconstituer) et de l'injection au sein des centres mis en place dans... [les] structures d'accueil de personnes âgées* ».

Les conditions de reconstitution des doses et de réalisation de l'acte de vaccination relèvent essentiellement des **précautions standard** (SF2H 2017). A cela s'ajoutent les **mesures barrières** recommandées dans le cadre de la pandémie COVID-19 actuelle.

Les objectifs de la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- prévenir le risque de transmission croisée du Sars-Cov-2 (application des mesures barrières lors de la réalisation de l'acte de vaccination),
- prévenir le risque infectieux pour le patient en respectant le niveau d'asepsie nécessaire (antiseptie cutanée, utilisation de matériel à usage unique stérile),
- prévenir le risque d'accident avec exposition au sang du professionnel de santé (lors de l'injection du vaccin ou de l'élimination du matériel).

**La SF2H recommande l'application des principes suivants :**

- **Du fait du contexte actuel de circulation du virus SARS-Cov-2 dans la population :**
  - la personne se faisant vacciner porte un masque dans la mesure du possible (capable de l'accepter et d'en respecter les règles d'utilisation)
    - masque à usage médical pour le patient ou le résident en milieu de soin, ou la personne à risque de développer une forme grave de COVID-19,
    - masque barrière en tissu répondant aux normes pour les autres personnes à vacciner,
  - le professionnel de santé porte un masque à usage médical, en respectant une durée maximale de 4 heures pour le port du masque (Avis SF2H du 14 mars 2020).
- **Afin de prévenir le risque d'infection associé à l'injection du vaccin :**
  - utilisation de matériel stérile, à usage unique
  - désinfection de l'opercule du flacon multidose lors la reconstitution (alcool à 70°)
  - désinfection du site d'injection réalisée au moyen d'une compresse imprégnée d'un produit antiseptique alcoolique ou alcool à 70°.
- **En lien avec les précautions standard, pour le professionnel préparant les doses et effectuant le geste de vaccination :**
  - **porter une tenue professionnelle propre, adaptée et dédiée à l'activité** (R10)
  - en préalable à toute hygiène des mains (R6) :

- avoir les avant-bras dégagés,
  - avoir les ongles courts, sans vernis, faux-ongles, ou résine,
  - ne pas porter de bijou (bracelet, bague, alliance, montre).
- effectuer une hygiène des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique : (R7)
- avant un contact avec le patient,
  - avant un geste aseptique,
  - après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine, notamment après le retrait des gants,
  - après un contact avec le patient,
  - après un contact avec l'environnement du patient.

La préparation des doses vaccinales individuelles se fera dans un local spécifique.

La seringue de reconstitution sera changée entre chaque flacon à reconstituer.

Le professionnel reconstituera toutes les doses individuelles dans une même séquence en respectant le principe d'une seringue, une aiguille et une dose distincte par personne à vacciner, et selon les recommandations du fabricant (notamment délai entre l'ouverture du flacon et l'administration du vaccin).

La vaccination correspond à une injection se faisant au moyen d'un dispositif muni d'une aiguille.

Afin de réduire le risque d'accident exposant au sang (AES) (R23) :

- utiliser les dispositifs de sécurité mis à disposition le cas échéant
- après usage :
  - ne pas recapuchonner le dispositif d'injection, ne pas le plier ou le casser, ne pas désadapter l'aiguille à la main,
  - jeter immédiatement après usage dans un conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin, sans dépose intermédiaire, y compris lors de l'utilisation de matériel sécurisé.
- **ne pas porter systématiquement des gants de soins** non stériles, mais uniquement si le soignant réalisant la vaccination a des lésions cutanées aux mains en respectant alors les recommandations des précautions standard relatives au port de gants :
  - mettre les gants juste avant le geste.
  - retirer les gants et les jeter immédiatement après la fin du geste (R13)
  - changer de gants entre deux patients (R14)

**Le non port de gants, qui s'écarte du strict cadre des précautions standard, est le fruit d'un consensus d'experts,** en cohérence avec les recommandations spécifiques à la vaccination de l'OMS (OMS, 2020), des CDC (CDC, 2019) et tout récemment de Public Health England (PHE, août 2020) ; le risque de transmission croisée (en cas de mésusage avec un professionnel qui garderait les mêmes gants pour des vaccinations en série) a été jugé plus important que le risque d'AES pour une injection intra-musculaire.

Les conteneurs pour objets perforants sont des dispositifs médicaux qui doivent être conformes aux normes en vigueur (NF X 30-500). Le niveau de remplissage est vérifié, il ne doit pas dépasser la limite maximale pour éviter les accidents lors de la fermeture. Les utilisateurs doivent être formés à la bonne utilisation des matériels de sécurité et des conteneurs pour objets perforants.

La conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins. (R26).

**Du fait de l'absence de risque de projection ou d'aérosolisation, le port de masque FFP2 ainsi que le port d'autres protections (surblouse, tablier, protection oculaire, coiffe, surchaussures...) ne sont pas nécessaires pour l'acte de vaccination.**

**Cet avis de la SF2H est basé sur les connaissances actuellement disponibles et est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, et de l'évolution de l'épidémie de COVID-19.**

**Elles sont diffusées sous la responsabilité du conseil scientifique de la SF2H et de son président.**

**SF2H, le 06 décembre 2020**

## Références

- SF2H - Actualisation des Précautions standard en établissements de soins, en établissements médico-sociaux et en soins de ville (2017). [https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY\\_XXV\\_PS\\_versionSF2H.pdf](https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf)
- SF2H - Avis relatif aux conditions de prolongation du port ou de réutilisation des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé du 14 mars 2020. <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/avis-sf2h-utilisation-masque-14mars2020.pdf>
- Ministère des solidarités et de la santé. Recommandations d'utilisation des masques faciaux dans le contexte d'un processus progressif de déconfinement. Fiche de doctrine, 6 mai 2020.
- GERES - Conduite à tenir en cas d'AES. <https://www.geres.org/que-faire-en-cas-daes/>
- SF2H – Avis relatif aux mesures de prévention et contrôle de l'infection dans le contexte de la pandémie COVID-19 dans tous les secteurs de soins du 30 novembre 2020. [https://www.sf2h.net/publications/avis-sf2h-precautionsstandard-en-contexte-covid19\\_30novembre2020](https://www.sf2h.net/publications/avis-sf2h-precautionsstandard-en-contexte-covid19_30novembre2020)
- OMS. Usage des gants : fiche d'information (révisée avril 2020). [https://www.who.int/gpsc/5may/tools/training\\_education/slcyh\\_usage\\_des\\_gants\\_fr.pdf?ua=1](https://www.who.int/gpsc/5may/tools/training_education/slcyh_usage_des_gants_fr.pdf?ua=1)
- Centers for Disease Control and Prevention. Best Practices Guidance of the Advisory Committee on Immunization Practices (ACIP): Infection Control and Sterile Technique (update June 21st 2019) <https://www.cdc.gov/vaccines/hcp/acip-recs/general-recs/administration.html>
- Public Health England. COVID-19: Guidance for the remobilisation of services within health and care settings: Infection prevention and control recommendations. August 20, 2020. [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/910885/COVID-19\\_Infection\\_prevention\\_and\\_control\\_guidance\\_FINAL\\_PDF\\_20082020.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/910885/COVID-19_Infection_prevention_and_control_guidance_FINAL_PDF_20082020.pdf)